



Projet éducatif

Direction de l'Enfance - Service Animation
97 bis bd Henri Barbusse 91210 Draveil
Tél. : 01 69 52 79 52



La Ville de Draveil souhaite mettre à profit les temps de loisirs et de vacances des enfants de 2 à 13 ans pour les accompagner dans leur développement, pour amener chaque enfant à partir à la découverte de lui-même et du monde qui l'entoure, afin d'instaurer une continuité à l'action éducative des parents et du milieu scolaire.

Le projet éducatif de la ville de DRAVEIL s'étend sur toutes les structures mises en place sur la commune à l'occasion des temps de loisirs des enfants qu'ils soient inclus dans la journée ou hors période scolaire.

Structures d'accueil

Les Centres de Loisirs Maternels

3 centres de loisirs maternels accueillent les enfants les mercredis et vacances scolaires. Les structures sont propres à cette activité chaque jour de fonctionnement de 7h00 à 19h00.

Le Centre de Loisirs Élémentaire

L'année 2006 a vu le transfert du Centre de Loisirs associatif en centre de loisirs municipal. A cette occasion de nouveaux locaux sont à disposition des enfants de 6 à 13 ans 6 bis boulevard Henri Barbusse. Ouverture les mercredis en périodes scolaires de 7h00 à 18h50 ou de 13h30 à 18h50. Durant les vacances scolaires le centre fonctionne du lundi au vendredi de 7h00 à 18h50 en journées complètes.

Les accueils pré et post scolaires

L'ensemble des accueils périscolaires fait l'objet d'une déclaration préalable de la ville auprès des services Départementaux de la Direction de la jeunesse et des sports.

Les accueils pré et post scolaires sont ouverts aux enfants scolarisés à Draveil en maternelles ou en élémentaires et dont les parents travaillent.

Les accueils se font dans des locaux réservés (centres de loisirs, établissements scolaires). Les accueils fonctionnent les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h50.

Un projet pédagogique est élaboré spécifiquement pour ces accueils, par les équipes en place dans les structures.

La pause méridienne

Le temps de restauration scolaire est organisé par la ville pour tous les enfants fréquentant les établissements scolaires. Le personnel d'encadrement est donc sous l'autorité du Maire qu'il soit enseignant, animateur, ATSEM ou surveillant. A ce titre les missions éducatives relatives à cette période de la journée font partie

intégrante du projet pédagogique des accueils pré et post scolaires.

Organisation de la vie collective du public accueilli

La vie collective est organisée le plus souvent par groupe d'âge quelle que soit la structure d'accueil.

Elle doit néanmoins permettre, voir favoriser, des relations inter-âges de qualité et la mise en place de réseaux d'entraide et d'échange. Les locaux sont adaptés et réservés aux activités des accueils pendant les périodes de fonctionnement.

Chaque structure met en place son organisation par le biais d'une journée type pour ce qui concerne les périodes de loisirs en respectant le rythme de vie des enfants. Les accueils périscolaires tiennent compte de la journée des enfants dans son intégralité et le personnel encadrant adapte de ce fait les activités proposées.

Il est donc important de veiller à la continuité pédagogique des actions menées pour les enfants de leur arrivée à leur départ.

Dans l'organisation de la vie collective, il convient de prévoir des temps de rencontre et d'échange avec les parents.

Présentation des activités

Les activités proposées aux enfants sont inscrites au projet pédagogique de chaque structure. Elles tiennent compte des âges, du temps d'accueil, des budgets alloués et des aspects fondamentaux du développement de l'enfant.

Les activités organisées à Draveil s'inscrivent dans une continuité et dans des prolongements possibles. Ceci évite les dérives d'une consommation abusive d'activités clés en main.

L'équilibre entre les activités collectives, individuelles, sportives,



Plaquette d'information disponible au Guichet Unique

manuelles, culturelles doit être recherché. La mise en place de temps forts sollicitant tous les domaines d'activités favorise la découverte, l'imagination, et diversifie les centres d'intérêts des enfants.

- > Permettre à l'enfant de se développer harmonieusement
- > Favoriser son autonomie
- > Favoriser son développement moteur
- > Favoriser sa socialisation, l'acceptation de l'autre

- > Donner à chaque enfant les moyens de développer un esprit citoyen
- > Garantir sa sécurité morale et physique

Accueil des Enfants Handicapés

Les enfants présentant un handicap peuvent être intégrés aux accueils après avis médical suivant un protocole établi entre les parents, le directeur du centre, et l'administration. Le temps de présence de l'enfant peut être modulé en fonction de son rythme et de son handicap.

Ces accueils se font donc à la carte en fonction du degré de handicap de l'enfant et des capacités du personnel présent.

Prise en compte des besoins de l'enfant

Par définition le temps de loisirs des enfants correspond à une étape indispensable tant dans la journée que durant les vacances pour « découvrir » « s'amuser » « jouer » « se défouler » « se reposer » « acquérir des connaissances d'une manière ludique » et pourquoi pas « ne rien faire » et ce, collectivement, en dehors de la structure scolaire, sportive ou culturelle.

Cette approche n'occulte en rien les principes de base liés au développement psychologique et physiologique des enfants dont nous avons la charge. Une attention de chaque instant dans la préparation des centres, que ce soit dans le domaine des activités proposées que dans celui de la vie quotidienne, est présente :

Objectifs de l'Action Educative des Personnels d'Encadrement

OBJECTIF PRINCIPAL

Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein du Centre :

- > d'y trouver sa place, intérêts et satisfactions
- > de s'y épanouir et développer
- > d'exister en tant que personne à part entière

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

L'enfant doit être en situation de confiance : sa sécurité affective doit être garantie. L'enfant doit évoluer dans des conditions qui prennent en compte ses besoins fondamentaux, les besoins liés à son développement et ses propres rythmes. L'enfant doit bénéficier des conditions qui lui permettent de gagner en autonomie. L'enfant est membre de communauté et à ce titre des droits et devoirs.

OBJECTIFS INTERMEDIARES

L'enfant doit pouvoir évoluer au sein d'un groupe dont l'échelle et l'organisation lui permettent de gérer ses relations et ses espaces de liberté et d'y trouver des réponses à ces besoins. L'enfant doit trouver dans son activité une source de satisfaction qui lui permet d'agir sur/dans un milieu donné et de s'inscrire dans une chaîne valorisante.



La mise en place des rencontres permet la diffusion de l'information dans les 2 sens de la hiérarchie.

Les décisions importantes sont soumises à la Commission Enfance et au Conseil Municipal.

Evaluation par l'organisateur

Les structures mises en place par la ville de Draveil dans le cadre des accueils proposés aux familles et aux enfants dépendent de la Direction de l'Enfance.

Au sein de ce service le secteur animation compte 3 agents dont un responsable. Leurs missions sont exclusivement liées à l'organisation administrative et pédagogique des centres de loisirs et des accueils périscolaires.

REUNIONS HEBDOMADAIRES:

Entre la Directrice du service et le responsable du secteur. Celles-ci permettent au responsable de faire remonter les difficultés de tous ordres rencontrées lors de la semaine par les équipes. De faire le point sur les projets en cours et à venir. D'évaluer le respect du projet éducatif et des projets pédagogiques en fonction des réalités du terrain.

A l'occasion de ces rencontres la Directrice donne au responsable du secteur toutes les informations relatives aux demandes des élus en relation étroite avec l'élue chargée de l'Enfance.

REUNIONS PAR QUINZAINE:

Entre le responsable du secteur et les référents des accueils ou les directeurs de centres.

REUNION D'EQUIPE:

Entre les directeurs de centres et les animateurs.

LES BILANS:

Un bilan annuel de fonctionnement est établi pour la partie accueil et pour la partie Centres de Loisirs.

Communication du Projet Educatif

Auprès du personnel

Le projet éducatif est présenté au cours des entretiens d'embauche ainsi que le projet pédagogique à toutes personnes postulant sur les accueils. En cas d'embauche il convient que le personnel adhère aux objectifs de la ville. Le projet éducatif et le projet pédagogique ainsi que les fiches de missions des personnels servent de référence lors de la notation des agents, lors d'un conflit ou d'une faute professionnelle.

Pour les agents déjà en place le projet éducatif sera présenté et distribué lors des réunions dans chaque structure.

Auprès des parents et représentants légaux des mineurs accueillis.

Le projet éducatif est présenté lors de l'inscription des enfants et joint au règlement intérieur des structures.

Il est mentionné dans le magazine municipal dès son approbation par le conseil municipal.

Moyens matériels et financiers

Les moyens matériels résident dans l'occupation des locaux propres ou réservés pour les enfants dans le domaine du parc immobilier de la ville. Les structures telles que la piscine, les gymnases, et la bibliothèque sont fréquentées pour le moment occasionnellement.

Les moyens financiers par structure sont fixés lors du vote du budget communal, par chapitre, en fonction des projets prévus pour l'année civile.

Projet éducatif

Signé le 22 décembre 2006

